

[Detail Actualité](#)

31 janvier 2015 - 01 : 47



03/05/2011

**A Brest, la communauté urbaine invite les habitants à « désherber devant chez soi naturellement »**

Ecologie urbaine

**Engagées dans un processus « Zéro pesticide » pour l'entretien des espaces verts, la Ville de Brest et Brest métropole océane font désormais appel au bon sens citoyen et à un changement des habitudes des habitants pour accompagner la démarche écologique et la propreté des rues.**

Depuis 2000, Brest métropole océane a entamé un processus de diminution du recours aux pesticides jusqu' à abandonner de manière complète leur usage. Ces politiques ont ainsi permis de passer, pour l'entretien des espaces verts, de 1000 kg de désherbants en 1994, à 14 kg en 2010 et, en ce qui concerne la voirie, de 400 kg en 1998 à zéro actuellement. Mais ces méthodes naturelles demandent aux agents de BMO plus de temps et les herbes repoussent plus vite : entre deux entretiens, pissenlits, pâquerettes, lierres, stellaires, linaires, pâturins et autres plantains reprennent naturellement leur place dans l'environnement urbain.

A défaut de pouvoir éradiquer ces herbes, la collectivité souhaite amener le riverain à porter un autre regard sur ces herbes dites mauvaises. Ces herbes folles ne sont pas le signe d'un abandon de l'entretien du territoire mais plutôt d'une biodiversité et d'une qualité retrouvée des eaux de ruissellements.

Par ce nouveau regard, il convient à chacun d'augmenter le niveau de tolérance porté sur la présence de ces herbes, et peut-être de contribuer aussi, à améliorer la qualité de l'environnement urbain en désherbant son trottoir naturellement :

- Par le binage : la binette ou le couteau grattoir restent les outils les plus écologiques qui soient.
- Par le brûlage : l'eau de cuisson encore bouillante des pâtes ou du riz est une autre solution pour désherber son trottoir.

En savoir plus : Direction Déchets Propreté de Brest métropole océane (Tél. 02 98 34 32 10)

[La palette éditée par Brest métropole océane](#)